

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 399**11 avril 2003****SOMMAIRE**

Actifin S.A.	19116	Elektra Finanzierung A.G., Luxembourg	19116
Aires Compagnie Finance Holding S.A., Luxembourg.	19114	Emwaco S.A., Luxembourg.	19109
Aires Compagnie Finance Holding S.A., Luxembourg.	19114	Ephise S.A., Luxembourg	19113
Amplux S.A., Luxembourg	19146	ES Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	19111
Andalux S.A., Luxembourg.	19110	ES Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	19111
Andalux S.A., Luxembourg.	19110	ES Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	19112
Arenamar Invest S.A., Luxembourg	19108	Europe Assets Luxembourg S.A., Luxembourg . .	19117
Arenamar Invest S.A., Luxembourg	19108	Europe Assets Luxembourg S.A., Luxembourg . .	19117
Bata Brands, S.à r.l., Luxembourg	19119	Express Leroy Transport S.A., Luxembourg.	19149
Benelux Taxis, S.à r.l., Luxembourg.	19108	Fiam S.A., Luxembourg.	19115
Benelux Taxis, S.à r.l., Luxembourg.	19108	Fiam S.A., Luxembourg.	19115
C.E.I.G.E.M.S., Compagnie d'Etudes, d'Investissements et de Gestion d'Etablissements Médicaux-Sociaux S.A., Luxembourg	19106	Floating Through Europe S.A., Grevenmacher. .	19151
C.E.I.G.E.M.S., Compagnie d'Etudes, d'Investissements et de Gestion d'Etablissements Médicaux-Sociaux S.A., Luxembourg	19106	Floream Holdings S.A., Luxembourg.	19111
Centermed, S.à r.l., Mersch	19132	Fortuna Banque S.C., Luxembourg	19119
Clear Sky S.A., Luxembourg.	19127	Haar Galerie, S.à r.l., Mertert	19119
Clear Sky S.A., Luxembourg.	19128	I.C.E. Lux International Cleaning Enterprise, S.à r.l., Niederanven	19148
Cologne Forex Fund, Sicav, Luxembourg	19145	I.M.T.C. S.A., International Machinery Trading Corporation S.A., Luxembourg	19110
Comul Professional S.A., Luxembourg	19110	Immocréation, Créations Immobilières Luxembourgeoises, S.à r.l., Mersch	19106
Daffodils International S.A.H.	19112	Inland Waterway Holidays S.A., Grevenmacher. .	19148
Deep Blue Holding S.A., Luxembourg.	19151	International Lawyers, S.à r.l., Luxembourg	19129
Diamond Yachting S.A., Luxembourg.	19109	International Lawyers, S.à r.l., Luxembourg	19131
Dimetal International S.A.	19114	International River Cruising S.A., Grevenmacher.	19151
Dubelux S.A., Luxembourg.	19107	J & S Group S.A., Luxembourg	19140
Dubelux S.A., Luxembourg.	19107	J.C. Zerlegeservice, S.à r.l., Luxembourg.	19118
Duisburg Realty Investments II S.A.	19115	Louila Holding S.A., Luxembourg.	19124
Dunart Engineering Holding S.A.	19116	Luxlait Expansion S.A., Luxembourg	19126
DWS Deguplast S.A., Livange	19115	Luxlait Immobilière S.A., Luxembourg	19131
E.F.E.X. S.A., Luxembourg	19114	Maclean S.A.H., Luxembourg	19128
E.P.S.F. S.C.I., Luxembourg	19112	Macos S.A., Luxembourg.	19118
Echo-Editions S.A., Differdange	19145	Medical Invest S.A.H., Luxembourg	19117
Ecolux S.A., Luxembourg	19147	Mourant Luxembourg S.A., Luxembourg	19113
Elektra Finanzierung A.G., Luxembourg.	19113	Nanterre TX, S.à r.l., Luxembourg	19135
Elektra Finanzierung A.G., Luxembourg.	19113	Packaging Technology Holding S.A.	19118
Elektra Finanzierung A.G., Luxembourg.	19116	Participation A&F S.A., Mersch	19134
		Posancre S.A., Luxembourg	19110
		Promo-House, S.à r.l., Luxembourg.	19133
		Q4U S.A., Quality For You, Bertrange	19146

RED-Real Estate Developments S.A., Luxembourg	19144	Transearch S.A., Luxembourg	19109
Rox Invest S.A., Luxembourg	19119	TyCom Holdings A, S.à r.l., Luxembourg	19108
S.A. Immo 7, Luxembourg	19152	Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., Luxembourg	19152
S.A. Immo 7, Luxembourg	19152	WPP (Luxembourg) Holdings, S.à r.l., Luxembourg	19107
Sahiti S.A., Bollendorf-Pont	19149		
Sofiar S.A., Mersch	19106		
T.O. Summit S.A., Luxembourg	19112		
Timken Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	19107		

SOFIAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 50.927.

Les documents de clôture de l'année 2001, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04642, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} avril 2003.

Pour SOFIAR S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(011985.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

**C.E.I.G.E.M.S., COMPAGNIE D'ETUDES, D'INVESTISSEMENTS ET DE GESTION
D'ETABLISSEMENTS MEDICAUX-SOCIAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 48.524.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Signature.

(012031.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

**C.E.I.G.E.M.S., COMPAGNIE D'ETUDES, D'INVESTISSEMENTS ET DE GESTION
D'ETABLISSEMENTS MEDICAUX-SOCIAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 48.524.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Signature.

(012030.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

**IMMOCREATION, CREATIONS IMMOBILIERES LUXEMBOURGEOISES, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 27.371.

Les documents de clôture de l'année 2001, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04645, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} avril 2003.

Pour IMMOCREATION, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(011989.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

WPP (LUXEMBOURG) HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 4.793.243.400,- USD.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 90.028.

Avec effet au 28 février 2003, Monsieur Bernard Nicolas a démissionné de ses fonctions de gérant de WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.

Pour extrait et publication

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05249. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011705.3/253/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

DUBELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.949.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04564, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Signature.

(011509.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

DUBELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.949.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04568 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Signature.

(011512.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

TIMKEN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share Capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 92.163.

Circular resolutions of the Board of Managers of February 7, 2003

The undersigned, being all the members of the Board of Managers (the «Board of Managers») of TIMKEN LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, hereby consent to the adoption of the following resolutions as if such resolutions had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers:

Agenda:

The Board of Managers decides to transfer the registered office of the Company from 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg to 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, with effect from February 7, 2003.

Resolution

The Board of Managers unanimously resolved to transfer the registered office of the Company from 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg to 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, with effect from February 7, 2003.

Pour copie conforme

G. Arendt

Avocat à la Cour

R. W. Logston / S. Mathieu / A. Schmitt.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02694. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011530.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

BENELUX TAXIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 218, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 24.165.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Signature.

(011513.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

BENELUX TAXIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 218, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 24.165.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Signature.

(011514.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

TyCom HOLDINGS A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 39.900,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 75.857.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société du 17 février 2003

L'associé unique a approuvé les comptes annuels de la Société arrêtés au 30 septembre 2000 ainsi que le rapport de gestion du conseil de gérance.

L'associé unique a décidé de reporter la perte de l'exercice 2000 s'élevant à 12.077 USD.

L'associé unique a donné pleine et entière décharge (quitus) aux membres du conseil de gérance pour l'exécution de leurs mandats respectifs pour les périodes couvrant l'exercice clos au 30 septembre 2000.

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg avec effet au 13 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011564.3/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

ARENAMAR INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 74.787.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011889.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

ARENAMAR INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 74.787.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04900, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011888.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

DIAMOND YACHTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 68.174.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIAMOND YACHTING S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(011581.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

TRANSEARCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.698.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle, tenue à Luxembourg, le 3 juin 2002

L'assemblée était ouverte à 14.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Monsieur Lars Skarman. La présidente a désigné comme secrétaire Madame Pia Skarman et l'assemblée a élu Monsieur Johan Skarman, scrutateur.

Le président a déclaré en accord avec la liste de présence ci-annexée que la totalité des 3.200 actions était représentée et donc que l'assemblée pouvait discuter et décider avec validité les points repris à l'agenda.

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration
2. Présentation du rapport du commissaire aux comptes
3. Présentation des comptes annuels portant sur l'exercice social se terminant le 31 décembre 2001: le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes
4. Décision quant à l'affectation des résultats de l'exercice
5. Décision quant à la décharge à conférer aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

1. Le rapport de gestion du conseil d'administration pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2001 a été présenté à l'assemblée.

2. Le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2001 a été présenté à l'assemblée.

Les décisions suivantes ont été prises sur les points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour:

3. Après avoir été présentés à l'assemblée, les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2001 ont été unanimement approuvés.

4. Le compte de résultat pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2001 accuse un bénéfice de EUR 3.723,48 que l'assemblée a décidé de reporter.

5. Les actionnaires ont unanimement accordé la décharge aux administrateurs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 16.00 heures.

L. Skarman / P. Skarman / J. Skarman

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011582.2/759/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

EMWACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 82.354.

Constituée suivant acte notarié en date du 8 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1152 du 12 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2003.

EMWACO S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(011583.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

POSANCRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 56.116.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04948, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2003.

POSANCRE S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(011585.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

I.M.T.C. S.A., INTERNATIONAL MACHINERY TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R. C. Luxembourg B 58.870.

Constituée suivant acte notarié en date du 22 avril 1997, publié au Mémorial C numéro 391 du 21 juillet 1997.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2003.

I.M.T.C. S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(011589.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

COMUL PROFESSIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 73.960.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2003.

POSANCRE S.A.

La Fiduciaire

Signature

(011591.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

ANDALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 74.786.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011897.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

ANDALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 74.786.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011898.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

FLOREAM HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 33.127.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société FLOREAM HOLDINGS S.A. qui s'est tenue en date du 20 janvier 2003 au siège social que:

Il résulte d'une lettre adressée au Conseil d'Administration, le 20 janvier 2003, que Monsieur Louis Brenninkmeijer a démissionné de son poste d'Administrateur de notre société avec effet immédiat.

La question de la décharge à accorder à Monsieur Louis Brenninkmeijer, pour l'exercice de son mandat, sera mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04263. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011433.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

ES FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.404.

—
A la suite de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2002, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

1. L'assemblée générale a décidé d'approuver la démission de Messieurs Eddy Plichart, Ronnie Richardson et Pierre Detournay de leurs postes d'administrateurs;

2. L'assemblée générale a décidé de nommer Messieurs Romain Girst, Paul Colling et René Hames au poste d'administrateur pour une durée de trois ans;

3. L'assemblée générale a décidé d'approuver les comptes annuels 2001;

4. L'assemblée générale a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2001 s'élevant à EUR 24.746,25 aux résultats reportés;

5. L'assemblée générale a décidé d'accorder décharge au commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, pour l'exercice de son mandat durant l'exercice arrêté au 31 décembre 2001 et de renouveler le mandat jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2002.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

ES FINANCE LUXEMBOURG S.A.

P. Colling / R. Hames

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04922. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011522.2/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

ES FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.404.

—
A la suite de la réunion du conseil d'administration du 20 décembre 2002, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

1. Monsieur Romain Girst est élu président du conseil d'administration;

2. Transfert du siège social du 16, boulevard Royal, L-2951 Luxembourg au 26, boulevard Royal, L-2951 Luxembourg;

3. EUROLEASE-FACTOR S.A. ayant acquis la totalité des actions de ES FINANCE LUXEMBOURG S.A. le 5 octobre 2001 et ayant fait part à cette dernière de son intention de l'absorber, le conseil d'administration propose d'élaborer le projet de fusion-absorption de ES FINANCE LUXEMBOURG S.A. par EUROLEASE-FACTOR S.A. conformément aux dispositions administratives des articles 261 (1) et 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

ES FINANCE LUXEMBOURG S.A.

P. Colling / R. Hames

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04920. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011522.4/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

ES FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.404.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AC04923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

ES FINANCE LUXEMBOURG S.A.

P. Colling / R. Hames

(011516.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

E.P.S.F., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Les associés, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la société:

Monsieur Faber Emile, commerçant, demeurant à L-4914 Bascharage, 14, rue des Champs;

suite à la démission du gérant, Monsieur Pol Stoffel, employé privé, demeurant à L-5336 Moutfort, 10, Am Daerchen.

2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature unique de M. Faber Emile, prédit.

3) L'assemblée donne entière décharge à Monsieur Pol Stoffel de son mandat de gérant.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

Les Associés

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04880. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011801.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

T.O. SUMMIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.499.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er avril 2003.

T.O. SUMMIT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(011832.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

DAFFODILS INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 47.028.

Madame Violaine Carnot, employée privée, représentant ROY INTERNATIONAL CORPORATION, société anonyme de droit panaméen, Monsieur Gérard de Ganay, directeur de société, représentant AUREA FINANCE COMPANY, et Monsieur Henri de Crouy-Chanel, administrateur de sociétés, tous trois administrateurs de la société anonyme holding DAFFODILS INTERNATIONAL, démissionnent de leur mandat avec effet immédiat.

AUREA FINANCE COMPANY, société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de un million deux cent cinquante mille euros, immatriculée au R. C. de Luxembourg sous le numéro B 47.028, dont le siège social est situé 50, rue Basse à Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg, dénonce avec préavis de trois mois à compter de la date de signature de la présente, la convention du 4 avril 1994 par laquelle la société anonyme holding DAFFODILS INTERNATIONAL élisait domicile à l'adresse de son siège social.

Steinsel, le 3 mars 2003.

H. de Crouy-Chanel

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04512. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011903.2/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

ELEKTRA FINANZIERUNG A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.610.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mars 2003.

ELEKTRA FINANZIERUNG A.G.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Cat. A / Cat. B

(011807.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

ELEKTRA FINANZIERUNG A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.610.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mars 2003.

ELEKTRA FINANZIERUNG A.G.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Cat. A / Cat. B

(011808.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

EPHISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.004.

Le bilan au 31 décembre 1998, tel que arrêté par le Conseil d'Administration mais non approuvé par l'Assemblée Générale Statutaire faute d'actionnaire présent ou représenté, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour EPHISE S.A.

SGG S.A.

C. Bitterlich / J-P. Reiland

(011833.3/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

MOURANT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 88.409.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 27 mars 2003

La démission de Madame Carola Breusch de son mandat d'Administrateur est acceptée avec effet au 28 mars 2003.

Le Conseil décide de coopter en remplacement Monsieur Henry Kelly, conseil économique, demeurant 4, rue Jean-Pierre Lanter à L-5943 Itzig.

Le Conseil d'Administration de la société se compose dorénavant comme suit:

Madame Nicola Davies, Madame Julia Chapman, Monsieur Rupert Walker et Monsieur Henry Kelly. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2003.

Pour publication

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011940.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

AIRES COMPAGNIE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.691.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mars 2003.

AIRES COMPAGNIE FINANCE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Catégorie A / Catégorie B

(011809.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

AIRES COMPAGNIE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.691.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mars 2003.

AIRES COMPAGNIE FINANCE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Catégorie A / Catégorie B

(011812.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

DIMETAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 35.570.

D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société DIMETAL INTERNATIONAL S.A., inscrite au R. C. numéro B 35.570, et établie au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliaire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011845.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

E.F.E.X. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 19, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.464.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2003

L'Assemblée décide de nommer Madame Anne-Marie Van Aerde, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1955 et demeurant 22a, avenue René Lyr à B-1180 Bruxelles, en tant qu'administrateur pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2007.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Monsieur Jean-Marc Grison, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Herbert Grossmann, docteur en droit, demeurant à Senningerberg.
- STRATEGO INTERNATIONAL, S.à r.l., 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.
- Madame Anne-Marie Van Aerde, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour E.F.E.X. S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04833. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012042.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

DUISBURG REALTY INVESTMENTS II S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 62.617.

D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société DUISBURG REALTY INVESTMENTS II S.A., inscrite au R. C. numéro B 62.617, et établie au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliataire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011846.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

FIAM S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 48.710.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour FIAM S.A. (en liquidation)

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(011826.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

FIAM S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 48.710.

Le bilan au 15 avril 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour FIAM S.A. (en liquidation)

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(011828.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

DWS DEGUPLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, «Centre 2000».

R. C. Luxembourg B 45.532.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 17 mars 2003 que:

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant venus à expiration:

Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société:

- Monsieur Francis Daville, directeur de société, demeurant à Hettange-Grande (France);
- Monsieur Patrice Paracchini, agent général d'assurance, demeurant à Hayange Marspich (France);
- Monsieur Claude Jean, conseiller juridique, demeurant à Thionville (France).

A été réélu aux fonctions de Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Jean-Marie Boden, demeurant à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05206. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012038.3/793/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

DUNART ENGINEERING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 31.091.

—
D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société DUNART ENGINEERING HOLDING S.A., inscrite au R. C. numéro B 31.091, et établie au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliataire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05562. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011847.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

ACTIFIN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 46.100.

—
D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société ACTIFIN S.A., inscrite au R. C. numéro B 46.100, et établie au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliataire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05563. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011848.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

ELEKTRA FINANZIERUNG A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.610.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 juin 2002

- La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la catégorie A en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

- La valeur nominale des actions est supprimée.

- La devise du capital est convertie en EUR, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

- Autorisation est donnée à deux Administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de procéder à la rédaction des statuts coordonnés et de s'occuper de leur publication.

Fait le 21 juin 2002.

Certifié sincère et conforme

ELEKTRA FINANZIERUNG A.G.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Catégorie A / Catégorie B

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05138. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011815.3/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

ELEKTRA FINANZIERUNG A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.610.

—
Les Statuts coordonnés au 21 juin 2002, enregistrés à Luxembourg le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05145 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

ELEKTRA FINANZIERUNG A.G.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Cat. A / Cat. B

(011818.3/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

**EUROPE ASSETS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPE CONCRETE LUX S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 54.692.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05495, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Signature.

(011873.3/043/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

**EUROPE ASSETS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPE CONCRETE LUX S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 54.692.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le jeudi 28 novembre 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 18 septembre 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée prend acte de et accepte la demande de l'Administrateur Monsieur Pierre Bouchoms, de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente assemblée, et décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandt, employé privé, né le 25 septembre 1963, à Madrid, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, né le 6 février 1966, à Luxembourg, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, né le 8 juin 1972, à Villerupt, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

Le Conseil d'Administration

A. Belardi / S. Vandt

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05493. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011880.3/043/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

MEDICAL INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 27.491.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 24 mars 2003

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05470. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011885.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

PACKAGING TECHNOLOGY HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 59.671.

D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société PACKAGING TECHNOLOGY HOLDING S.A., inscrite au R. C. numéro B 59.761, et établie au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliataire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05501. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011853.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

MACOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 38.540.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 24 mars 2003

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05467. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011886.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

J.C. ZERLEGESERVICE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxembourg, 98-100, avenue de la Faïencerie.

H. R. Luxemburg B 74.213.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddrei, den siebten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Herr Jacques Choudar, Ausbeinunternehmer, wohnhaft in F-67300 Schiltigheim, 13, rue de Bretagne, welcher erklärt der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung J.C. ZERLEGESERVICE, S.à r.l. mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 98-100, avenue de la Faïencerie, zu sein.

Daß die Gesellschaft gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 21. Januar 2000, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 356 vom 18. Mai 2000, und eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg Sektion B, unter Nummer 74.213.

Dass die Gesellschaft sämtliche geschäftlichen Tätigkeiten seit dem 1. Januar 2002 eingestellt hat.

Somit ersuchte er den amtierenden Notar zu beurkunden:

daß er andurch vorbenannte Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Dezember 2002 einfach und vorbehaltlos auflöst, seinen Rechten als alleiniger Anteilhaber gemäss erklärt von einer regelrechten Liquidation abzusehen, indem er persönlich sämtliche Aktiva und Passiva der Gesellschaft übernimmt und sich verpflichtet alle Unterlagen und Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von mindestens fünf Jahren bei sich in F-67300 Schiltigheim, 13, rue de Bretagne, aufzubewahren.

Kosten und Honorare

Die Kosten, Gebühren und Honorare welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden abgeschätzt auf 500,- EUR und sind zu Lasten des Rechtsnachfolgers der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars.

Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der Kompartment mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Choudar, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, vol. 16CS, fol. 79, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 28. März 2003.

P. Decker.

(011721.3/206/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er avril 2003.

HAAR GALERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6680 Mertert, 7, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 75.328.

Le bilan, arrêté au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 2 avril 2003.

Signature.

(011904.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

ROX INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 60.096.

Le bilan au 18 juillet 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. AC05611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Agent Domiciliaire

Signatures

(011908.3/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

FORTUNA BANQUE S.C., Société Coopérative.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 130-132, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 7.143.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

N. Rollinger

Administrateur-Directeur

(011911.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

BATA BRANDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2440 Luxembourg, 43, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 92.292.

STATUTES

In the year two thousand three, on the fifth of March.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PREMIER FOOTWEAR LIMITED, a company incorporated in Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda,
here represented by Mr Carl Speecke, private employee, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on March 3rd, in Hamilton, Bermuda.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to a single shareholder company.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprise in whatever form as well as the administration, management, control and development of those participating interests and the financing thereof. For these purposes the Company may contract the financing it deems necessary.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities of whatever origin, and participate in the creation, management, development and control of any enterprise, the acquisition of securities by way of investment, subscription, underwriting or option, and to

realize the securities by way of sale, exchange or otherwise and to grant to group companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

In addition, the Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of trademarks, patents, designs, models, or any other intangible property and the administration, management, development and control of those trademarks patents, designs, models, or any other intangible property.

The Company may also carry out in Luxembourg as well as abroad any commercial, industrial, service or financial operations, or any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The company may establish branches in Luxembourg as well as abroad.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name BATA BRANDS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of twenty five Euros (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of several shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of several managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of several managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of several managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of several managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of several managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of several shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of several managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription-Payment

PREMIER FOOTWEAR LIMITED, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid up the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2.000.-).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:
 - Mr Carl Willy Albert Speeche, private employee, with professional address in 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, born on 5 March 1964 in Courtrai (Belgium);
 - Mr Koenraad van Baren, private employee, with professional address in 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, born on 30 April 1959 in Woerden (The Netherlands);
 - Mr Christiaan Willem van Boetzelaer, advisor, with professional address in Herengracht 548, P.O. Box 990, 1000 AZ Amsterdam, born on January 19, 1943 in Washington (USA).
- 2) The address of the Company is fixed at 43, rue Notre Dame, L-2440 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le cinq mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A Comparu:

PREMIER FOOTWEAR LIMITED, une société de Bermuda, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

ici représentée par Monsieur Carl Speeche, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Hamilton, Bermuda, le 3 mars 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et le financement y relatif.

Pour ces objets, la société peut contracter le financement y nécessaire.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

En plus, la société pourra accomplir toutes transactions en rapport directement ou indirectement à l'acquisition de marques de fabriques, brevets, dessins, modèles ou autres propriétés intangibles, ainsi que l'administration, la gestion, le développement et le contrôle de ces marques de fabriques, brevets, dessins, modèles ou autres propriétés intangibles.

La société pourra aussi accomplir tant à Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations commerciales, industrielles, de service, financières ou tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la société trouve nécessaire à l'accomplissement de son objet.

La Société peut établir des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: BATA BRANDS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins 2 gérants.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription-Libération

La société comparante, PREMIER FOOTWEAR LIMITED, représentée comme dit est, a déclaré que les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Décisions de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
 - Monsieur Carl Willy Albert Speecke, employé privé, demeurant professionnellement à avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, né le 5 mars 1964 à Courtrai (Belgique);
 - Monsieur Koenraad van Baren, employé privé, demeurant professionnellement à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, né le 30 avril 1959 in Woerden (Pays-Bas);
 - Monsieur Christiaan Willem van Boetzelaer, advisor, demeurant professionnellement à Herengracht 548, P.O. Box 990, 1000 AZ Amsterdam, né le 19 janvier 1943 à Washington (USA).
- 2) L'adresse de la Société est fixée à 43, rue Notre Dame, L-2440 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante, représentée comme dit est, l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Speecke, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, vol. 138S, fol. 40, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

G. Lecuit.

(011502.3/220/269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

LOUILA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 92.241.

STATUTS

L'an deux mille trois, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert, en remplacement de son collègue, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. Maître Jim Penning, avocat, né à Luxembourg, le 12 mai 1942, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

2. Maître Philippe Penning, avocat, né à Luxembourg, le 11 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue,
ici représenté par Maître Jim Penning, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 janvier 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LOUILA HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jour du mois de juin à 10.30 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Maître Jim Penning, prénommé, cent cinquante-cinq actions	155
2. Maître Philippe Penning, prénommé, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Maître Jim Penning, prénommé,
 - b) Maître Philippe Penning, prénommé,
 - c) Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, né à Luxembourg, le 3 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

ELIOLUX S.A., ayant son siège social à L-1853 Luxembourg-Cents, 24, rue Léon Kauffman, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 55.997.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2008.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Hesperange.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Penning, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, vol. 15CS, fol. 95, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 février 2003.

M. Lecuit.

(011015.3/220/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2003.

LUXLAIT EXPANSION S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1013 Luxembourg, 27, boulevard Marcel Cahen.
R. C. Luxembourg B 33.959.

Assemblée générale du 6 mars 2003

L'an deux mille trois, le six mars.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXLAIT EXPANSION, sise à Luxembourg, 27, boulevard Marcel Cahen, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel le 6 juin 1990 et dont les statuts ont été modifiés, en date du 19 novembre 1990, du 14 août 1991 et du 30 décembre 1991.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur John Rennel, qui désigne comme secrétaire Mme Nathalie Busser.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joe Becker.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Nomination d'un secrétaire.
2. Nomination d'un scrutateur.
3. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprise pour l'exercice 2002.
4. Approbation des comptes de l'exercice 2002.
5. Décharge aux administrateurs pour l'année 2002.
6. Renouvellement des membres du Conseil d'Administration.
7. Nomination d'un Président du Conseil d'Administration.
8. Nomination d'un gérant.
9. Reconduction du mandat de Monsieur Roby Marson, responsable commercial.
10. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau sera enregistrée avec le présent procès-verbal ensemble avec la procuration paraphée ne varietur par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que les propriétaires des actions représentant l'intégralité du capital sont présents ou valablement représentés et que l'assemblée peut donc valablement délibérer sur les différents points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice 2002.

Deuxième résolution

Le résultat de l'exercice 2002 (+178.904,41 EUR) est affecté au compte «résultats reportés».

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice 2002.

Quatrième résolution

Les mandats des Administrateurs Marion Didier, John Rennel, Edmond Seyler et Camille Thirifay sont reconduits pour une durée de 3 années. Ils prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2006.

Cinquième résolution

Monsieur John Rennel est reconduit aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Sixième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Claude Steinmetz au poste de Gérant avec cosignature obligatoire.

Septième résolution

L'assemblée reconduit Monsieur Robert Marson aux fonctions de responsable commercial.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

Fait en triple exemplaire à Luxembourg, le 6 mars 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02820. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011079.3/000/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

CLEAR SKY, Société Anonyme,
(anc. ADAMANTIS BUSINESS JETS S.A.).
Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 74.738.

L'an deux mille trois, le six février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ADAMANTIS BUSINESS JETS S.A., ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 14 mars 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 460 du 29 juin 2000, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 74.739,

L'assemblée est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Monsieur Daniel Fleming, banquier, demeurant à CH-1201 Genève, 1, Place de Saint Gervais,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ronald Weber, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination sociale de la société en CLEAR SKY.
- 2.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
- 3.- Démission de Monsieur René Micaud de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.
- 4.- Nomination de Monsieur Alain Esseiva en tant que nouvel administrateur de la société.
- 5.- Confirmation de Monsieur Daniel Fleming et Madame Green dans leur fonction d'administrateur de la société.
- 6.- Nomination de la société ABAX AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, aux fonctions de commissaire aux comptes.
- 7.- Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en CLEAR SKY.

Par conséquent l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de CLEAR SKY.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur René Micaud de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant qu'administrateur, pour une nouvelle période de 6 ans:

- Monsieur Alain Esseiva, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1201 Genève, 1, Place de Saint-Gervais, né à Montevraz (Suisse) le 27 juillet 1962.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer dans leur fonction d'administrateur, pour une nouvelle période de 6 ans:

- Madame Helen Green, dirigeante de société, demeurant au 6, Peregrine Court, 47, Albemarie Road, Beckenham Kent PR 35 HL (Royaume-Uni), née à Beckenham Kent, le 1^{er} février 1961,

- Monsieur Daniel Fleming, banquier, demeurant à CH-1201 Genève, 1, Place de Saint Gervais, né à Londres, le 26 mars 1972,

Cinquième résolution

L'Assemblée nomme aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une période de six ans, la société ABAX AUDIT, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.45 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Fleming, R. Galiotto, R. Weber, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, vol. 15CS, fol. 96, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 février 2003.

P. Decker.

(012043.3/206/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

**CLEAR SKY, Société Anonyme,
(anc. ADAMANTIS BUSINESS JETS S.A.).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 74.738.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

(012045.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

MACLEAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 79.273.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 décembre 2002, que l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

L'assemblée générale révoque l'ensemble des administrateurs et nomme les nouveaux administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2002:

- Monsieur Philippe Lorenz, licencié en politique économique et sociale, demeurant B-6600 Bastogne, 21, rue des Chasseurs Ardennais, Président du conseil;
- Madame Josiane Mewissen, employée privée, demeurant B-3700 Tongeren, 99, Luikersteenweg, administrateur;
- Mademoiselle Christel Di Marco, bachelière, demeurant B-4650 Herve, 45A, la Tannerie, administrateur.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00138. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2003, que l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale nomme comme commissaire aux comptes la société MAS, S.à r.l.
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2003.
2. Le siège social de la société est dorénavant domicilié au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011910.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

**INTERNATIONAL LAWYERS, Société à responsabilité limitée,
(anc. INTERNATIONAL LAWYERS S.A.)**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 43.628.

L'an deux mille trois, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL LAWYERS S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,

constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 avril 1993, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 317 du 3 juillet 1993,

modifiée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 avril 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 537 du 14 juillet 1999,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 46.628,

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Olivier Lansac, juriste, demeurant à Rédange-Attert,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniele Mariani, employé privé, demeurant à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale en INTERNATIONAL LAWYERS.

2.- Transfert du siège social vers L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

3.- Transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée en conservant le statut de société de participations financières.

4.- Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes antérieurement en fonction et décharge.

5.- Nomination d'un gérant.

6.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en INTERNATIONAL LAWYERS.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Jean Pirotte, Luigi A. Ardino, et MB MERCHANT BANK en qualité d'administrateurs, et leur confère pleine et entière décharge.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., en qualité de commissaire aux comptes, et lui confère pleine et entière décharge.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société anonyme en société à responsabilité limitée en conservant le statut de société de participations financières.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction de gérant de la société à responsabilité limitée, Monsieur Luigi A. Ardino, avocat, demeurant à Castiglion Ubertini 78, I-52028 Terra Nuova Bracciolini Arezzo (Italie) né à Chiusa Di Pesio (Cuneo) le 4 juillet 1935, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de INTERNATIONAL LAWYERS

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six (6) premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre par lettre recommandée à la poste à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à trois cent mille Euros (300.000,- EUR) divisé en douze mille (12.000) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés, elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément unanime des autres associés. En cas de refus d'agrément, les parts sociales seront reprises à leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Art. 8. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'assemblée générale des associés qui désignent leurs pouvoirs.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou l'incapacité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés. En cas de refus d'agrément les associés restants s'obligent à reprendre les parts héritées.

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Septième résolution

Les parts sociales ci-avant décrites sont détenues par les associés au prorata des actions qu'ils détenaient dans la société INTERNATIONAL LAWYERS S.A., avant la refonte complète des statuts, comme suit:

1.- Monsieur Luigi A. Ardino, prénommé, mille trois cent quarante-six parts sociales	1.346
2.- La société MB MERCHANT BANK, avec siège social à Vanautu (Nouvelles Hybrides), dix mille six cent cinquante-quatre parts sociales	10.654
Total des parts: douze mille parts sociales	12.000
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.	

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.100,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Lansac, R. Galiotto, D. Mariani, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, vol. 138S, fol. 25, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 mars 2003.

P. Decker.

(012046.3/206/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

**INTERNATIONAL LAWYERS, Société à responsabilité limitée,
(anc. INTERNATIONAL LAWYERS S.A.).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 43.628.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

(012047.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

LUXLAIT IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 27, boulevard Marcel Cahen.
R. C. Luxembourg B 62.101.

Assemblée générale du 6 mars 2003

L'an deux mille trois, le six mars.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXLAIT IMMOBILIERE, sise à Luxembourg, 27, boulevard Marcel Cahen, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel le 3 décembre 1997.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur John Rennel qui désigne comme secrétaire Mme Nathalie Busser.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joé Becker.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Nomination d'un secrétaire.
2. Nomination d'un scrutateur.
3. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprise pour l'exercice 2002.
4. Approbation des comptes de l'exercice 2002.
5. Décharge aux administrateurs pour l'année 2002.
6. Renouvellement des membres du Conseil d'Administration.
7. Nomination d'un Président du Conseil d'Administration.
8. Démission de Monsieur Mousel, gérant.
9. Nomination d'un nouveau gérant.
10. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau sera enregistrée avec le présent procès-verbal.

III. Il résulte de la liste de présence que les propriétaires des actions représentant l'intégralité du capital sont présents ou valablement représentés et que l'assemblée peut donc valablement délibérer sur les différents points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance.

IV. Après délibération l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice 2002.

Deuxième résolution

Le résultat de l'exercice 2002 (-6.037,74 EUR) est affecté au compte «résultats reportés».

Troisième résolution

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice 2002.

Quatrième résolution

Les mandats des Administrateurs Marion Didier, John Rennel, Edmond Seyler et Camille Thirifay sont reconduits pour une durée de 3 années. Ils prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2006.

Cinquième résolution

Monsieur John Rennel est reconduit aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Sixième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Nicolas Mousel, gérant.

Septième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Steinmetz au poste de gérant avec cosignature obligatoire.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Fait en triple exemplaire à Luxembourg, le 6 mars 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02809. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011085.3/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2003.

CENTERMED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7542 Mersch, 14, rue Lankheck.

R. C. Luxembourg B 92.375.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le six mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Gerardo Simoes Soares, responsable commercial pour articles médicaux, demeurant à L-7542 Mersch, 14, rue Lankheck, né à Luxembourg le 2 janvier 1976,

Lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CENTERMED, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Mersch.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet la représentation, la promotion, la commercialisation, l'import-export ainsi que la location de tout matériel médical, chirurgical, paramédical, de laboratoires, de premiers soins et de prévention.

En outre, elle pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation la première année sociale commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 900,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite l'associé représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Gerardo Simoes Soares, responsable commercial pour articles médicaux, demeurant à L-7542 Mersch, 14, rue Lankheck, né à Luxembourg le 2 janvier 1976, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
- Le siège social est établi à L-7542 Mersch, 14, rue Lankheck.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: G. Simoes Soares, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, vol. 138S, fol. 34, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 mars 2003.

P. Decker.

(012054.3/206/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

PROMO-HOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 64, rue de Mühlenbach.

R. C. Luxembourg B 92.378.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le dix mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Carlo Caccioppoli, gérant de société, demeurant à L-6181 Gonderange, 7, rue de Stohlbour, né à Adelfia (Italie), le 12 novembre 1964,

2.- Monsieur Elisio De Oliveira Ferreira, gérant de sociétés, demeurant à L-2168 Luxembourg, 64, rue de Muehlenbach, né à Montereado Leiria (Portugal) le 1^{er} juillet 1956,

Lesquels comparants, présents comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PROMO-HOUSE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet la promotion, l'achat et la vente de biens immobiliers.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six (6) premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre par lettre recommandée à la poste à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Carlo Caccioppoli, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Elisio De Oliveira Ferreira, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total des parts: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un apport en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le confirme.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés, elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément unanime des autres associés. En cas de refus d'agrément, les parts sociales seront reprises à leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Art. 8. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'assemblée générale des associés qui désignent leurs pouvoirs.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou l'incapacité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés. En cas de refus d'agrément les associés restants s'obligent à reprendre les parts héritées.

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2003.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement 850,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite les associées présentes, représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoquées se sont réunies en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Carlo Caccioppoli, gérant de société, demeurant à L-6181 Gonderange, 7, rue de Stohlbour, né à Adelfia (Italie), le 12 novembre 1964.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

- Le siège social est établi à L-2168 Luxembourg, 64, rue de Mühlenbach.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: C. Caccioppoli, E. De Oliveira Ferreira, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, vol. 16CS, fol. 79, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 mars 2003.

P. Decker.

(012057.3/206/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

PARTICIPATION A&F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.

R. C. Luxembourg B 70.807.

Les documents de clôture de l'année 2001, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04641, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} avril 2003.

Pour PARTICIPATION A&F S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(011982.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

NANTERRE TX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.380.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twentieth of March.
Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 A-1, a limited partnership organized under the laws of of the State of Delaware, autentication number 2053371, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

2) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 B-1, a limited partnership organized under the laws of of the State of Delaware, autentication number 2053329, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

3) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 C-1, a limited partnership organized under the laws of of the State of Delaware, autentication number 2053334, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

4) BAUPOST VALUE PARTNERS L.P. - II, a limited partnership organized under the laws of of the State of Delaware, autentication number 0308351, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

all here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch/alzette,

by virtue of four proxies given in Boston, Massachusetts, on March 18, 2003,

said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

These appearing persons have incorporated a société à responsabilité limitée the Articles of which they have established as follows:

Art. 1. Between the present and following members there is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended and the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The company is incorporated under the name of NANTERRE TX, S.à r.l.

Art. 3. The object of the company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Head Office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the members.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Art. 6. The Company's capital is set at one hundred and forty-seven thousand nine hundred and twenty-five (EUR 147,925.-) euro represented by five thousand nine hundred and seventeen (5,917) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euro each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The shares are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

The shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any member.

Art. 9. The creditors, representatives, rightholders or heirs of any member are neither allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the resolutions of the meetings of the members.

Art. 10. The Company is managed by one or more managers, either members or not, who are appointed and removed at any time «ad nutum» with or without indication of reasons by the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 11. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as an officer, agent or proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 12. Resolutions are validly adopted when passed by members representing more than half of the capital. However, resolutions concerning an amendment of the Articles of Incorporation must be taken by a vote of the majority in number of the members representing at least three quarters of the capital. If no quorum is reached at a first meeting of the members, the members are convened by registered mail to a second meeting with at least fifteen calendar days notice, which will be held within thirty calendar days from the first meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken by the majority of votes of the members whatever majority of capital be represented.

Any ordinary or extraordinary meeting of members is convened on 5 calendar days notice. The calling of such meeting shall be mandatory if requested by the majority members holding the majority of shares in the Company.

Resolutions other than those amending the Articles of Incorporation of the Company may be taken at the occasion of a physical meeting or, alternatively, by way of a circular resolution provided, in such latter case, that each member shall receive the text of the resolution and shall cast his vote by signing the circular resolution.

Art. 13. The Company's financial year runs from January first to December thirty-first of each year.

Art. 14. At the end of each corporate year, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the assets of the Company together with its liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the debts of Company as well as the security (if any) given by the Company in order to secure such debts and debts of the Company vis-à-vis its members.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted for approval to the general meeting of members together with the balance sheet.

Art. 15. Each member may inspect at the Head Office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fifteen calendar days preceding the annual general meeting without prejudice to article 12 final indent.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This transfer ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital it must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced.

The portion of the profit which is in excess of the amount allocated to the statutory reserve is distributed among the members. However, the members may decide, by a majority vote, that the profit, after deduction of the amount allocated to the statutory reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or one or more liquidators appointed by the general meeting of members, which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be distributed to the members proportionally to the shares they hold in the Company's share capital.

Art. 18. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws as well as the Shareholders' Agreement.

The persons appearing declare and acknowledge that each subscribed share has been fully paid up in cash so that from now on the Company has at its free and entire disposal the contributions referred to above. Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed and paid in as follows:

1) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 A-1, prenamed, one thousand two hundred and ninety-three shares	1,293
2) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 B-1, prenamed, six hundred and forty-one shares	641
3) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 C-1, prenamed, three thousand three hundred and ninety-eight shares	3,398
4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - II, prenamed, five hundred and eighty-five shares	585
Total: five thousand nine hundred and seventeen shares	5,917

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of one hundred and forty-seven thousand nine hundred and twenty-five (147,925.-) euro is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and end on December 31st, 2003.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

Constitutive Meeting of members

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The named managers of the company for an undetermined period are:

- a) Mr Christophe Gammal, economist, born on August 9, 1967, in Uccle, Brussels, residing in L-4247 Esch/Lallange, 108, route de Mondercange,
- b) Mr David Harvey, company director, born on April 30, 1947, in London, residing in Rock House, 2B Gardiners Road, Gibraltar;
- c) Mr Tom Blumenthal, company director, born on February 13, 1959, in Los Angeles, California, USA, with professional address at 10, St James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 USA.

The company is validly bound by the joint signature of two managers.

However for day-to-day management the company is validly bound by the sole signature of any manager.

2) The Company shall have its registered office in L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, 8th floor.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, he signed with us the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 A-1, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053371, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

2) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 B-1, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053329, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

3) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 C-1, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053334, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- II, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 0308351, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

toutes les quatre ici représentées par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu de cinq procurations sous seing privé données à Boston, Massachusetts, le 18 mars 2003.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps,

Lesquelles comparantes ont constitué entre elles une société à responsabilité limitée, dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les associés présents et futurs, est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de NANTERRE TX, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à cent quarante-sept mille neuf cent vingt-cinq (EUR 147.925,-) euros représenté par cinq mille neuf cent dix-sept (5.917) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

Art. 7. Les parts sociales sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés.

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés et révoqués en tout temps «ad nutum» avec ou sans indication de raisons par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple employé, agent ou mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Si un quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée des associés, une seconde assemblée sera convoquée par lettre recommandée avec un préavis de quinze jours au moins et tenue dans un délai de trente jours à dater de la première assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes des associés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée ordinaire ou extraordinaire des associés doit être convoquée dans un délai de 5 jours. La convocation de cette assemblée est obligatoire si elle est requise par la majorité des associés.

Les résolutions autres que celles modifiant les statuts de la société peuvent être prises à l'occasion d'une réunion en présence des associés ou, alternativement, par voie d'une résolution circulaire, pourvu, dans ce dernier cas, que chaque associé reçoive le texte de la résolution et qu'il vote en signant la résolution circulaire.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 14. A la fin de chaque année sociale la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, ensemble avec une annexe contenant en résumé tous les engagements de la Société ainsi que les garanties d'emprunt accordées s'il y en a par la Société pour garantir ces dettes ainsi que les dettes de la Société à l'égard des associés.

A la même date la gérance préparera un compte de profits et pertes qu'elle soumettra pour approbation avec le bilan à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée générale annuelle sous réserve du dernier alinéa de l'article 12 des statuts.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent dans le capital de la Société.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les comparants déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société. Preuve en a été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 A-1, préqualifiée, mille deux cent quatre-vingt-treize parts sociales	1.293
2) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 B-1, préqualifiée, six cent quarante et une parts sociales	641
3) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 C-1, préqualifiée, trois mille trois cent quatre-vingt-dix-huit parts sociales	3.398
4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - II, préqualifiée, cinq cent quatre-vingt-cinq parts sociales	585
Total: cinq mille neuf cent dix-sept parts sociales	5.917

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de cent quarante-sept mille neuf cent vingt-cinq (147.925,-) euros est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 2003.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Assemblée Constitutive des Associés

Immédiatement après la constitution de la société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Christophe Gammal, économiste, né le 9 août 1967, à Uccle, Bruxelles, demeurant à L-4247 Esch/Lalange, 108, route de Mondercange,

b) Monsieur David Harvey, administrateur de sociétés, né le 30 avril 1947, à Londres, demeurant Rock House, 2B Gardiners Road, Gibraltar;

c) Monsieur Tom Blumenthal, administrateur de sociétés, né le 13 février 1959, à Los Angeles, Californie, Etats-Unis, avec adresse professionnelle à 10, St James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 USA.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Toutefois pour les affaires de gestion courante la société est valablement engagée par la signature d'un gérant.

2) Le siège de la Société est fixé à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, 8^{ème} étage.

Dont acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, vol. 17CS, fol. 26, case 2. – Reçu 1479,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

A. Schwachtgen.

(012059.3/230/303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

J & S GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 92.379.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the seventeenth of March.
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Gregory Jankilevitch, Director, born in Dnepropietrowsk, Ukraine, on September 27, 1954, residing at Flat 602, Sunorama Beach Gardens 76-78 Athinon Street, Larnaca, Cyprus,

2) Mr Wiaczeslaw Smolokowski, Director, born in Zaporozje, Ukraine, on November 21, 1954, residing at Flat 601, Sunorama Beach Gardens 76-78 Athinon Street, Larnaca, Cyprus,
both here represented by Mr Koen Van Baren, private employee, with professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of two proxies given in Warsaw, on March 10, 2003.

Such proxies, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation (Société Anonyme) under the name of J & S GROUP S.A.

The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Directors and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the law for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may furthermore carry out, in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of this purposes.

The Company may further carry out the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities, in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The corporate capital is set at five hundred thousand (500,000.-) euro (EUR), represented by five thousand (5,000) shares with a par value of one hundred (100.-) euro (EUR) each.

Art. 4. The shares shall be bearer or registered shares, at the option of the shareholder.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years pursuant to a resolution passed by unanimous vote at a general meeting of the shareholders at which the entire issued capital is represented. They shall be re-eligible but may be removed at any time under the same conditions.

In the event of a vacancy on the Board of Directors the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case such a decision must be ratified by the next general meeting of shareholders.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the general meeting of the shareholders by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

Art. 7. The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to a previous authorization by unanimous vote at a general meeting of the shareholders at which the entire issued share capital is represented.

Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the joint signatures of any two Directors.

Art. 8. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 9. The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 10. The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Wednesday in the month of June at 3.00 p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 11. Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the legal provisions, each Director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the shareholders must be called at the request of any shareholder(s) holding at least ten percent of the issued capital.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the shareholders may take place without convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 12. The general meeting of the shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

The appropriation and distribution of the net profits fall within its exclusive competence.

Art. 13. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors can be authorised to distribute interim dividends.

Art. 14. The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December 2003.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2004.

Subscription and payment

The appearing parties have subscribed the shares as follows:

1) Mr Gregory Jankilevitch, prenamed, two thousand and five hundred shares	2,500
2) Mr Wlaczslaw Smolokowski, prenamed, two thousand and five hundred shares	2,500
Total: five thousand shares	5,000

All shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash, so that the amount of five hundred thousand (500,000.-) euro is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary who expressly bears witness.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about seven thousand and four hundred (7,400.-) euro.

Constitutive Meeting

Here and now, the appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following are appointed Directors:
 - a) Mr Koen Van Baren, private employee, born on April 30, 1959 in Woerden (NL), with professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - b) Mr Carl Speecke, «ingénieur commercial», born on March 5, 1964 in Courtrai (B), with professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - c) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à.r.l., R.C. Luxembourg B N° 64.474, a company with registered office at 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- 3) The following is appointed Auditor:
ELPERS & Co RÉVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., R.C. Luxembourg B N° 74.348, a company with registered office at 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2008.
- 5) The Company shall have its registered office at 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-sept mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Gregory Jankilevitch, administrateur, né à Dniepropietrowsk, Ukraine, le 27 septembre 1954, demeurant au Flat 602, Sunorama Beach Gardens 76-78 Athinon Street, Larnaca, Chypre,

2) Monsieur Wiaczeslaw Smolokowski, administrateur, né à Zaporozje, Ukraine, le 21 novembre 1954, demeurant au Flat 601, Sunorama Beach Gardens 76-78 Athinon Street, Larnaca, Chypre,

tous les deux ici représentés par Monsieur Koen Van Baren, employé privé, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données à Varsovie, le 10 mars 2003.

Lesquelles procurations, après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de J & S GROUP S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville par une décision du Conseil d'Administration et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes entreprises, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra en outre effectuer, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions en relation avec des immeubles ou biens meubles, que la Société estimera utiles pour le développement de son entreprise.

La Société pourra encore procéder à la création, à la gestion au financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises ou sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) euros (EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une, de deux ou plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans par une décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représentée. Ils sont rééligibles, mais toujours révocables sous les mêmes conditions.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, une telle décision doit être ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa prochaine réunion.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non-convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 7. Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable donnée par décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représenté.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 8. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales, chaque administrateur pouvant convoquer une assemblée générale. Par ailleurs une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée à la requête d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant au moins dix pour cent du capital social émis.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

L'affectation et la distribution du bénéfice net est de sa compétence exclusive.

Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2004.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Gregory Jankilevitch, prénommé, deux mille cinq cents actions	2.500
2) Monsieur Wiaczeslaw Smolokowski, prénommé, deux mille cinq cents actions	2.500
Total: cinq mille actions	5.000

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de cinq cent mille (500.000,-) euros est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de sept mille quatre cents (7.400,-) euros.

Assemblée Constitutive

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Koen Van Baren, employé privé, né le 30 avril 1959 à Woerden (NL), avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - b) Monsieur Carl Speecke, ingénieur commercial, né le 5 mars 1964 à Courtai (B), avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - c) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C. Luxembourg B N° 64.474, une société avec siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

ELPERS & Co REVISEURS D'ENTREPRISES S.à r.l., R.C. Luxembourg B N° 74,348, une société avec siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2008.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: K. Van Baren, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, vol. 138S, fol. 54, case 4. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

A, Schwachtgen.

(012058.3/230/289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

RED-REAL ESTATE DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 85.970.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du Conseil d'Administration du 14 mars 2003 que:

Monsieur Emanuele Bozzone, administrateur de sociétés, demeurant à CH-6830 Chiasso, est coopté comme membre du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Philippe Morales, démissionnaire. Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04612. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012037.3/317/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

COLOGNE FOREX FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 4, rue Jean Monnet.

H. R. Luxemburg B 66.515.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreie, den fünften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. LUXEMBURG S.A., mit Sitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, hier vertreten durch Herrn Johann Kandlbinder, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in Grafing/München, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Luxemburg, am 3. März 2003, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt bleibt.

Die Erschienene hat den unterzeichneten Notar ersucht nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

Die Aktiengesellschaft COLOGNE FOREX FUND, société d'investissement à capital variable, mit Sitz in Luxemburg, 4, rue Jean Monnet, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 66.515, wurde gegründet gemäss Urkunde des Notars Alphonse Lentz aus Remich am 8. Oktober 1998 welche im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 813 vom 6. November 1998, veröffentlicht wurde. Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal gemäss notarieller Urkunde, vom 28. März 2001, welche im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 936 vom 30. Oktober 2001, veröffentlicht wurde.

Die SAL. OPPENHEIM JR & CIE LUXEMBURG S.A. ist Besitzerin der sich noch im Umlauf befindenden Aktie geworden und hat beschlossen die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

Hiermit wird die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufgelöst.

Sämtliche Aktiva der Gesellschaft gehen auf den alleinigen Aktionär über, welcher erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft geregelt sind und dass er sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht geregelten Verpflichtungen unter seiner persönlichen Haftung zu übernehmen. Er übernimmt auch die Kosten gegenwärtiger Urkunde.

Somit ist die Liquidation der Gesellschaft als abgeschlossen zu betrachten.

Den Verwaltungsratsmitgliedern wird Entlastung für die Ausübung ihres Mandates erteilt.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab heute am Sitz der aufgelösten Gesellschaft in Luxemburg, 4, rue Jean Monnet, hinterlegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg in der Kanzlei des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Kandlbinder, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, vol. 138S, fol. 36, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. März 2003.

F. Baden.

(012048.3/200/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

ECHO-EDITIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-4642 Differdange, 1A, rue Pasteur.

R. C. Luxemburg B 49.399.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2003 a reconfirmé et renouvelé avec effet rétroactif au 21 novembre 2000:

1) le mandat des administrateurs:

- Monsieur Bertinelli Fred, employé, demeurant à L-4560 Differdange, 48, rue Pierre Frieden;
- Madame Quazzotti Diane, employée, demeurant à L-4514 Differdange, 20, rue Belair;
- Monsieur Bertinelli Robert, employé, demeurant à L-4247 Esch-sur-Alzette, 132, route de Mondercange;

2) le mandat du commissaire aux comptes:

- Monsieur Modugno Salvatore, conseiller fiscal, demeurant à L-4243 Esch-sur-Alzette, 170, rue Jean-Pierre Michels.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Differdange, le 28 février 2003.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, réf. LSO-AC00943. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011994.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Q4U S.A., QUALITY FOR YOU, Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.
R. C. Luxembourg B 72.472.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le quatre mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Hervé Soyeur, automaticien-régulateur-informaticien, demeurant à B-1932 Sint-Stevens-Woluwe, 27 Tiendeschuurveld,

ici représenté par Monsieur Gérald Poncé, employé privé, demeurant à F-54650 Saulnes, 17, rue de Rodange en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme QUALITY FOR YOU S.A. en abrégé Q4U S.A., avec siège social à Bertrange, fut constituée par acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 21 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 7 janvier 2000, numéro 20.

- La société a actuellement un capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir Monsieur Hervé Soyeur, prénommé.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société QUALITY FOR YOU S.A., en abrégé Q4U S.A..

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société QUALITY FOR YOU S.A., en abrégé Q4U S.A.

Les livres et documents comptables de la société QUALITY FOR YOU S.A., en abrégé Q4U S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à B-1932 Sint-Stevens-Woluwe, 27 Tiendeschuurveld.

Dont acte, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Poncé, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 mars 2003, vol. 423, fol. 95, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 mars 2003

H. Hellinckx.

(012049.3/242/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

—
AMPLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 77.873.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle
tenue à Luxembourg le 31 mars 2003 à 14.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que les résolutions suivantes ont été prises:

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont approuvés.

- Le Bilan et le Compte de Profits & Pertes au 31 décembre 2002, et affectation du résultat sont approuvés.

- Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

AMPLUX S.A.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Administrateur

M. Bogers

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00371. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012441.2/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

ECOLUX S.A., Société Anonyme.
Capital social: 31.000,- EUR.
Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 79.923.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 novembre 2002
(Exercice clos le 31 décembre 2000)

L'an deux mille deux, le onze novembre, à quatorze heures,
les actionnaires de la société ECOLUX S.A., société anonyme au capital de 31.000,- Euros, dont le siège social est à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

Une feuille de présence mentionnant les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions des actionnaires a été établie et émarginée par les actionnaires ou leur représentant lors de leur entrée en séance. Cette feuille de présence signée par les membres du bureau de l'assemblée restera annexée aux présentes.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Rocco Palermo, es qualité d'administrateur-délégué, demeurant à B-5310 Dhuy, 11, rue du Petit Sart.

Le Président désigne comme secrétaire la société FIDUFISC S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand Rue, représentée par Monsieur Carlo Wetzel.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Nathalie Vantighem, sans profession, demeurant à B-5310 Dhuy, 11, rue du Petit Sart.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare ensuite que toutes les actions représentant l'intégralité du capital sont représentées, tel qu'il résulte de la feuille de présence annexée au présent procès-verbal, et qu'en conséquence l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose au bureau de l'assemblée:

- la feuille de présence,
- les statuts de la société,
- le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2000,
- le rapport du conseil d'administration.

Puis, le Président confirme que le bilan, le compte de pertes et profits et le rapport du commissaire aux comptes ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social pendant les quinze (15) jours ayant précédé la présente réunion.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2000,
2. Quitus au Conseil d'Administration,
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2000,
4. Révocation du Commissaire aux Comptes,
5. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes,
6. Divers.

Après l'exposé du Président sur les états financiers et la lecture des rapports correspondants, les actionnaires ont débattu sur les points à l'ordre du jour. Personne ne demandant plus la parole, le Président soumet successivement au vote les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2000, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne quitus au Conseil d'Administration en ce qui concerne l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale affecte le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2000 au compte de résultats reportés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée révoque, sans décharge, la société CASSINI ASSET MANAGEMENT INC., comme commissaire aux comptes de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme à la fonction de nouveau commissaire aux comptes la société civile FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION, en abrégé F.O.R.I.G. S.C., avec le siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant épuisés et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à quatorze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé ce jour en trois exemplaires originaux par les membres du bureau.

R. Palermo / FIDUFISC S.A. / N. Vantighem

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04898. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011379.3/1039/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

I.C.E. LUX INTERNATIONAL CLEANING ENTERPRISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 9.411.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 18 décembre 2002 que:

- Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés;
- Le résultat de 39.574,27 EUR est affecté à une réserve spéciale indisponible pendant 5 années;
- L'Assemblée générale décide de prélever sur le résultat reporté un montant de 9.620,18 EUR afin de doter la réserve spéciale.
- Il est pris acte de la démission de Maître Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg, de son poste au sein du Comité Consultatif;
- Monsieur Vito Antonio Di Bari, demeurant à Warken, est nommé au sein du Comité Consultatif;
- L'Assemblée Générale autorise le gérant à déléguer ses pouvoirs dans le cadre des activités journalières définies par le gérant;
- L'Assemblée Générale décide d'annuler le pouvoir de signature sur le compte à la KREDITBANK pour les personnes suivantes: Messieurs Gérard Lallemant, Marc Reuter, Marcel Rollinger, John Trausch;
- L'Assemblée Générale décide d'accorder à Monsieur Jos Nosbusch le pouvoir de signature individuel sur le compte de la KREDIETBANK.

Pour extrait conforme

Pour la gérance

par mandat N. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04176. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011914.3/273/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

INLAND WATERWAY HOLIDAYS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6791 Grevenmacher, 28, route de Thionville.

H. R. Luxemburg B 35.469.

—
Ausserordentliche Generalversammlung vom 12. Dezember 2002

Alle Aktionäre sind anwesend oder vertreten, so dass von den gesetzlichen vorhergesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden kann.

Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden ist.

Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

Demission von Frau Marion Kiers, Brugge

Und Herrn Klaas Groen, Castricum

Bestellung des neuen Verwaltungsrats.

Unterschrift

Unterschrift

Beschluss

Die Demission von Frau Marion Kiers und Herrn Klaas Groen als Verwaltungsratsvorsitzende und Verwaltungsratsmitglied wird angenommen.

Der Verwaltungsrat setzt sich ab sofort wie folgt zusammen:

Herr Maarten C. Groen, Brugge, Schiffskapitän, Verwaltungsratsvorsitzender

Frau Gloria Bucad, Ridderkerk, Sekretärin, Verwaltungsratsmitglied

Herr Joost La Grand, Terneuzen, Buchhalter, Verwaltungsratsmitglied

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2004, réf. LSO-AC04871. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011951.4/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

SAHITI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6555 Bollendorf-Pont, 1, route de Diekirch.
R. C. Diekirch B 4.254.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le quatorze mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Isa Morgül, manager, demeurant à B-9870 Zulte, 30, Polderstraat.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme SAHITI S.A. avec siège social à L-6555 Bollendorf-Pont, 1, route de Diekirch, inscrite au registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, sous le numéro B 4.254, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro C du 11 avril 1997.

II.- Que le capital de la société s'élève à un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-) correspondant actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents (30.986,69 €), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) respectivement vingt-quatre Euros et soixante-dix-neuf cents (24,79 €) chacune, intégralement souscrites et libérées.

III.- Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les actions de la société SAHITI S.A., qu'en conséquence celle-ci se trouve dissoute de plein droit par la réunion de toutes les parts en une seule main.

IV.- Que le comparant se trouve investi de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social à L-6555 Bollendorf-Pont, 1, route de Diekirch.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé le comparant requiert le notaire de constater que la société anonyme SAHITI S.A. est dissoute de plein droit, et que le comparant, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investi de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné les mille deux cent cinquante (1.250) actions qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant ont été annulées.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: I. Morgül, H. Beck.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, vol. 354, fol. 69, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 mars 2003.

H. Beck.

(900483.4/201/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mars 2003.

EXPRESS LEROY TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Capital social: 31.000,- EUR.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 86.958.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 octobre 2002

(Exercice clos le 31 décembre 2001)

L'an deux mille deux, le vingt-neuf octobre, à treize heures trente,

les actionnaires de la société EXPRESS LEROY TRANSPORT S.A., société anonyme au capital de 31.000 euros, dont le siège social est à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

Une feuille de présence mentionnant les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions des actionnaires a été établie et émarginée par les actionnaires ou leur représentant lors de leur entrée en séance. Cette feuille de présence signée par les membres du bureau de l'assemblée restera annexée aux présentes.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christiane Boquel, es qualité d'administrateur-délégué, demeurant à B-6760 Bleid, 1, rue de Virton.

Le Président désigne comme secrétaire la société FIDUFISC S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, représentée par Monsieur Carlo Wetzel.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Patrice Francois, demeurant à B-6760 Bleid, 1, rue de Virton.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare ensuite que toutes les actions représentant l'intégralité du capital sont représentées, tel qu'il résulte de la feuille de présence annexée au présent procès-verbal, et qu'en conséquence l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose au bureau de l'assemblée:

- la feuille de présence,
- les statuts de la société,
- le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2001,
- le rapport du commissaire aux comptes,
- le rapport du conseil d'administration.

Puis, le Président confirme que le bilan, le compte de pertes et profits et le rapport du commissaire aux comptes ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, pendant les quinze (15) jours ayant précédé la présente réunion.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2001,
2. Quitus au Conseil d'Administration,
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2001,
4. Poursuite de l'activité malgré la perte de la moitié du capital social,
5. Révocation du Commissaire aux Comptes,
6. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes,
7. Divers.

Après l'exposé du Président sur les états financiers et la lecture des rapports correspondants, les actionnaires ont débattu sur les points à l'ordre du jour. Personne ne demandant plus la parole, le Président soumet successivement au vote les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes et du rapport du Conseil d'Administration sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2001, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne quitus au Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exercice clos au 31 décembre 2001.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale affecte le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2001 au compte de résultats reportés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Conformément aux dispositions de l'art. 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée révoque, sans décharge, la société CASSINI ASSET MANAGEMENT INC., comme commissaire aux comptes de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée nomme à la fonction de nouveau commissaire aux comptes la société civile FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION, en abrégé F.O.R.I.G. S.C., avec le siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée statuant sur l'exercice 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant épuisés et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à quatorze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé ce jour en trois exemplaires originaux par les membres du bureau.

C. Boquel / FIDUFISC S.A. / P. Francois

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04954. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011382.3/1039/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

INTERNATIONAL RIVER CRUISING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6791 Grevenmacher, 28, route de Thionville.

H. R. Luxemburg B 55.183.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 12. März 2003

Alle Aktionäre sind anwesend oder vertreten, so dass von den gesetzlichen vorhergesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden kann.

Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden ist.

Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

Ernennung von Herrn Maarten Christian Groen zum Delegierten des Verwaltungsrates, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift verpflichten kann.

Beschluss

Der am 1. Juli 2002 ernannte Verwaltungsratsvorsitzender Herr Maarten Christian Groen, geboren am 25. August 1948 in Amsterdam, Schiffskapitän, wohnhaft in L-8000 Brugge Noorweegsekaai 35 wird zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt und kann somit mit seiner alleinigen Unterschrift die Gesellschaft verpflichten.

Der am 1. Juli 2002 ernannte Verwaltungsrat und der heute ernannte Delegierte des Verwaltungsrates sind bis zur Generalversammlung des Jahres 2008 ernannt.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2004, réf. LSO-AC04866. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011954.4/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

FLOATING THROUGH EUROPE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6791 Grevenmacher, 28, route de Thionville.

H. R. Luxemburg B 89.922.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 12. März 2003

Alle Aktionäre sind anwesend oder vertreten, so dass von den gesetzlichen vorhergesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden kann.

Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden ist.

Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

Ernennung von Herrn Maarten Christian Groen zum Delegierten des Verwaltungsrates, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift verpflichten kann.

Beschluss

Herr Maarten Christian Groen, geboren am 25. August 1948 in Amsterdam, Schiffskapitän, wohnhaft in L-8000 Brugge Noorweegsekaai 35 wird zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt und kann somit mit seiner alleinigen Unterschrift die Gesellschaft verpflichten.

Der am 14. November 2002 ernannte Verwaltungsrat und der heute ernannte Delegierte des Verwaltungsrates sind bis zur Generalversammlung des Jahres 2008 ernannt.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2004, réf. LSO-AC04868. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011956.4/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

DEEP BLUE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxemburg B 73.623.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Signature.

(011916.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

S.A. IMMO 7, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 56.124.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2001

L'Assemblée Générale ordinaire renouvelle le mandat des administrateurs pour une période de six ans:

- Monsieur Fernand Toussaint, administrateur de société, demeurant à Clervaux,
- S.A. CALCUL, domiciliée à Luxembourg,
- Madame Véronique Himbrechts, administrateur de société, demeurant en Belgique.

Le mandat de commissaire aux comptes de LUX-AUDIT S.A. est renouvelé aussi pour une période de six ans.
Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour S.A. IMMO 7

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01486. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012041.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

S.A. IMMO 7, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 56.124.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2003

L'Assemblée Générale extraordinaire renouvelle le mandat des administrateurs pour une période de six ans:

- Monsieur Louis Dalmas, administrateur de société, demeurant à Paris,
- Monsieur Fernand Toussaint, administrateur de société, demeurant à Clervaux,
- S.A. CALCUL, domiciliée à Luxembourg.

Le mandat de commissaire aux comptes de LUX-AUDIT S.A. est renouvelé aussi pour une période de six ans.
Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour S.A. IMMO 7

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00243. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012039.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.471.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AC00420, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4 avril 2003.

Signature.

(012507.4/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.
